

Siège : Mairie d'ÉRAGNY sur Epte
Place Angèle BOUTIGNY
02.32.55.21.57**PROCES VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL SYNDICAL
MARDI 18 SEPTEMBRE 2018**

Étaient présents : MM BACQUET Monique, DEBAUDRE Annie, DUMONTIER Béatrice, GAILLARD Laurence, JOUBIER Jean-Yves, LE RIDANT Claudine, LETIERGE Luc, MASURIER Didier, MICHALCZYK Bernard, POQUET Daniel, PIRIOU Jean-Paul, formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : MM M. JOUBIER Andrée-Jeanne

Étaient absents : MM ACLOQUE Joël, ESPEROU Louis-Claude, KER BIDI Marie-Dominique, LOHEAC Patrice, PIGEARD Isabelle, ROCHE Freddy, VANDAMME Alain

Pouvoirs : JOUBIER Andrée-Jeanne à JOUBIER Jean-Yves

Mme BAQUET Monique a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- ✓ Modification de la durée des amortissements
- ✓ Décision modificative N°1 sur le budget su SITEUBE
- ✓ Renouvellement de la convention de mise à disposition de la secrétaire
- ✓ Adhésion au conseil en prévention des risques professionnels du Centre de Gestion de l'Oise
- ✓ Questions diverses

Le Conseil Syndical prend les délibérations suivantes :**N° D.S. 2018/012: Objet : Modification de la durée des amortissements de la station d'épuration**

Il est proposé d'étendre la durée d'amortissement de la station d'épuration à 35 ans (moyenne globale).

Afin de réduire la part de la dotation aux amortissements actuellement de 82 818€ pour l'année 2018 au compte 68111 de la section de fonctionnement.

12 conseillers pour**N° D.S. 2018/013: Objet : Décision modificative N°1 sur le budget su SITEUBE**

Le Président informe les membres du conseil syndical qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative sur le budget afin de régler les frais de mise à disposition de la secrétaire pour le second semestre 2018.

Pour l'exercice 2018, il convient de procéder aux modifications suivantes :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6410 : Rémunération du personnel	600.00 €	
TOTAL D 012 : Charg. pers. et frais assimilés	600.00 €	
D 658 : Charges diverses de gestion co..		600.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante		600.00 €

Soit un montant total transféré au compte 658 de 600 €.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

- **Accepte** la décision modificative au budget du SITEUBE

12 conseillers pour**N° D.S. 2018/014: Renouvellement de la convention de mise à disposition de la secrétaire**

Vu la nécessité de continuité du service et la fin de la convention de mise à disposition au 01/08/2018.

Monsieur le Président propose aux membres du Bureau Syndical le renouvellement de la mise à disposition de l'Adjoint Administratif de la Commune d'Éragny-sur-Epte pour effectuer le travail de secrétariat au sein du S.I.T.E.U.B.E. à raison de 6 heures hebdomadaire.

Les membres du Bureau Syndical, après en avoir délibéré,

- **Donnent un avis favorable** à la mise à disposition de l'agent occupant le poste d'Adjoint Administratif principal 2eme classe à la commune d'Éragny-sur-Epte pour effectuer le travail de secrétariat au sein du S.I.T.E.U.B.E., à compter du 1er août 2018, rémunéré sur la base de 6 heures par semaine - à l'échelon 4 - indice brut 362 - Indice majoré 336 + 15 points de N.B.I. + primes pour la fonction de secrétaire.
- **Autorisent** M. le Président à signer la convention entre le S.I.T.E.U.B.E. et la Commune

12 conseillers pour

N° D.S. 2018/015: Objet : Adhésion au conseil en prévention des risques professionnels du Centre de Gestion de l'Oise

Considérant que le service proposé par le Centre de gestion de l'Oise en matière d'hygiène, sécurité et médecine préventive, permet aux collectivités de respecter l'obligation générale de sécurité qui leur incombe.

Monsieur le Président invite le conseil syndical à se prononcer sur l'adhésion du SITEUBE à la convention avec le Centre de gestion de l'Oise ; sachant que la convention permettra l'intervention du : médecin de prévention (suivi médical des agents), conseiller en prévention (informations et formations), psychologue du travail, référent handicap. Le tarif sera de 100€ par visite médicale.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide :

- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention d'adhésion au conseil en prévention des risques professionnels applicable à partir du 1^{er} janvier 2018.
- **D'inscrire** les sommes correspondantes au budget

12 conseillers pour

Questions diverses :

- Point de Monsieur Pallier sur le fonctionnement de la station
- Visite SATESE des 23 et 24 mai 2018
- La vidange du bac à graisse et du bac à boue est prévue ainsi que l'épandage des boues
- 210 raccordements sont enregistrés à Bazincourt sur Epte. 80 branchements restent à effectuer.
- 4 pannes électriques ont été relevées à la station, un technicien va être appelé

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h40.

Le Président,
Didier MASURIER